



Shelter Cluster Central African Republic

ShelterCluster.org

Coordinating Humanitarian Shelter

CLUSTER CCCM ABRIS-AME EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
STRATEGIE ABRIS ET ARTICLES MENAGERS ESSENTIELS (AME)

Mars 2025

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	3
2. GROUPES DE POPULATION CIBLES DE LA STRATEGIE	4
3. APERCU DES CIBLES D'INTERVENTION POUR L'ANNEE 2025	6
4. STRATEGIE DE REPONSE	8
4.1 Objectifs stratégiques au niveau national	8
4.2 Objectifs spécifiques du cluster Shelter-AME.....	8
4.3 Stratégie de réponse et priorités opérationnelles	9
5. DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES PAR TYPE D'ASSISTANCE	12
5.1 Articles Ménagers Essentiels (AME).....	12
5.2 Abri d'urgence.....	13
5.3 Abri d'aménagement.....	14
5.4 Abri de retour	15
5.5 Critères d'évaluation de l'état des abris	17
6. THEMATIQUES TRANSVERSALES	18
6.1. Intersectorialité.....	18
6.2. Redevabilité envers les personnes affectées	18
6.3. Protection et LTB	19
6.4. Prise en compte du handicap	19
6.5 Liens avec les acteurs de développement	20
6.6 Changement Climatique	20
7. LOGIQUE D'INTERVENTION	20
7.1 Cadre logique d'intervention	20
7.2 Récapitulatif des interventions par groupes cibles de la stratégie	22
7.3 Analyse des hypothèses, risques et mesures de mitigation	24

8. SUIVI.....	25
9. STRUCTURE DE COORDINATION.....	25
9.1 Rôles et responsabilités des membres	26
9.1.1 Le gouvernement.....	26
9.1.2. Le Cluster National	26
9.1.3. Les sous-clusters régionaux.....	27
9.1.4. Acteurs Abris-AME.....	27
9.1.5 Le Strategic Advisory Group (SAG).....	28
9.2. Gestion de l'information	28
10. ANNEXES	29
10.1. Annexe 1 : termes de références du cluster CCCM -ABRIS-AME EN RCA	29
Responsabilités générales.....	29
10.2. Annexe 2 : termes de références du sous-cluster Regional CCCM - Abris-AME EN RCA.....	32
10.3 : Annexe 3 : termes de référence du Strategic Advisory Group (SAG)	33
10.4. Annexe 4 : Stratégie de Gestion d'information.....	35
10.5. Annexe 5 : Plan de Travail Annuel du Cluster CCCM- Abris-AME 2024	38

1.CONTEXTE

La république centrafricaine (RCA) est marquée par une crise chronique complexe rythmée par des violences et affrontements armés pour le contrôle du territoire et des ressources. Bien que beaucoup d'efforts ont été consentis par le gouvernement et les acteurs humanitaires, le pays reste encore loin de l'instauration d'une paix durable. A cette situation s'ajoute les désastres liés aux inondations ou incendies qui fragilisent davantage les populations déjà confrontées à des défis structurels préexistants.

Les conflits et catastrophes (inondations, incendies) ont entraîné le déplacement d'environ 469.342 personnes au 31 décembre 2024 à l'échelle nationale dont 392 235 installées parmi les communautés d'accueil et 77 107 hébergés dans 76 sites et lieux de regroupement spontanés (CMP, décembre 2024)¹. Au cours de l'année 2024 (de janvier à décembre), plus de 220 000 personnes ont été affectées par des chocs (111 alertes) rapportés par le mécanisme de réponse rapide (*Rapid Response Mechanism, RRM*). La partie Nord-Ouest du pays (Ouham et Ouham-Pendé) restent la plus affectée en concentrant plus de 57% des personnes ayant effectué un déplacement forcé à la suite d'un choc en 2024. Environ 67% des alertes sont liées aux violences, 20% aux désastres et 13% aux retours de populations².

Les mouvements de populations engendrés par l'insécurité et les catastrophes naturelles entraînent des conséquences humanitaires préoccupantes en termes d'abris et d'articles non-alimentaires. Le Multi-Sector Needs Assessment (MSNA) montre que 17% des personnes affectées vivent dans des abris inadéquats avec des détériorations très avancées. Ce pourcentage atteint presque le quart des ménages (25%) dans les préfectures d'Ouham, Ouham-Fafa, Nana-Gribizi et Vakaga. D'autre part, la MSNA souligne aussi que 46% des PDI sur sites vivent dans des abris d'urgence obsolètes et détériorés nécessitant un renouvellement régulier pour les protéger contre les intempéries. D'autre part, les nouveaux chocs engendrent aussi des besoins très importants en Articles Ménagers Essentiels (AME) car les ménages abandonnent leurs biens (parfois pillés) dans leur zone d'origine et ont besoins d'articles minimums pour s'installer et survivre dans leurs villages d'accueil.

Les nouveaux déplacements coexistent avec les retours de populations dans les zones propices au retour après le retrait des groupes armés et la reprise du contrôle par les forces de défense et de sécurité. Au moins 130.000 personnes retournées ont été répertoriées entre janvier et août 2024 (CMP). De plus, les enquêtes sur les intentions futures des PDI menées par la DTM montrent qu'au moins 80% des ménages déplacés sur sites et en familles d'accueil ont l'intention de retourner dans leur zone d'origine, se relocaliser ou s'intégrer localement et durablement dans leur lieu d'accueil. Ce contexte induit le besoin d'accompagnement progressif des PDI les plus vulnérables pour le retour ou la relocalisation afin de décongestionner et fermer progressivement les sites de déplacés encore actifs dans le pays. Ce besoin est également précipité par les risques d'éviction croissants auxquels environ le quart des PDI (23%) sont confrontés dans 13 sites sur 76. Ces sites sont localisés dans les préfectures de

¹ CMP. [Rapport de la commission mouvement des populations](#). Décembre 2024

² [Mécanisme de Réponse Rapide \(RRM\). Factsheet mensuelle](#). Décembre 2024

Ouaka, Basse-Kotto, Ouham, Vakaga et Ouham-Pendé. Les abris constituent le besoin prioritaire pour appuyer le retour ou l'intégration locale de ces populations afin de les aider à vivre dans des conditions plus dignes et décongestionner progressivement les sites.

2.GROUPES DE POPULATION CIBLES DE LA STRATEGIE

Le cluster cible son intervention sur les catégories suivantes de population affectées par les chocs en RCA :

- **PDI sur sites** : personne ayant été contrainte de quitter son lieu d'habitat d'origine pour raisons humanitaires et ayant trouvé refuge dans un site de déplacés ou un lieu de regroupement spontané dans la limite des frontières de son pays.
- **PDIs en familles d'accueil** : personne ayant été contrainte de quitter son lieu d'habitat d'origine pour raisons humanitaires et ayant trouvé refuge parmi les populations hôtes dans la limite des frontières de son pays.
- **Retourné** : D'après les SOPs sur les retours définis dans le cadre l'Information Management Working Group (IMWG) en RCA, « une PDI retournée est une ancienne PDI qui a mis fin à sa situation de déplacement soit en retournant dans son ancien lieu de résidence soit en s'installant volontairement et durablement dans une autre localité (dans le cas d'une solution durable par exemple). Dans le cadre de la planification humanitaire, le statut de PDI retournées est limité à un an maximum ».
- **Population hôte** : il s'agit des populations autochtones résidant dans les lieux d'installation des PDIs. Ces populations peuvent héberger des personnes déplacées au sein de leur foyer.

Types d'hébergement des PDI sur sites et en communauté d'accueil

Typologie d'habitat	Description	Exemples
Arrangement locatif	La location permet à une personne ou un ménage d'utiliser un logement ou un terrain pendant une période déterminée, à un prix donné, sans transfert de propriété. Il est basé sur un contrat écrit ou verbal avec un propriétaire privé ou public.	Maisons, appartements, terrains, etc.
Arrangement d'hébergement	Les populations hôtes hébergent des populations déplacées ou des familles individuelles dans leur propriété et/ou sur leur terrain. Des contributions peuvent être faites pour l'utilisation.	Maisons, appartements, terrains, etc. déjà occupés ou rendus disponibles par les populations d'accueil.
Arrangement informel	Les ménages déplacés s'installent spontanément dans un lieu sans accord avec les acteurs concernés (tels que le propriétaire, le gouvernement local, les organisations humanitaires et / ou la population hôte).	Maisons vides, appartements vides, terrain vacant, abord des routes, etc.
Hébergement collectif	Installation ou structure préexistante où plusieurs ménages se sont installés. L'infrastructure et les services de base sont fournis sur une base communautaire ou l'accès à ceux-ci est rendu possible.	Bâtiments publics ou évacués, centres de transit ou de réception, bâtiments abandonnés/
Habitat planifié	Habitat spécialement conçu pour les personnes déplacées où l'aménagement du site est planifié et géré, et où l'infrastructure, les installations et les services sont disponibles.	Hébergements formels gérés par le gouvernement, par l'ONU, par des ONGs ou par la société civile. Cela peut inclure des sites de transit, de réception, ou d'évacuation.
Habitat Non planifié	Lorsque plusieurs ménages s'installent spontanément et ou collectivement dans un lieu créant une nouvelle localisation ou site. C'est souvent sans arrangement préalable avec les acteurs concernés (tels que le propriétaire, le gouvernement local et / ou la population hôte). Les services de base sur site ne sont initialement pas prévus. Les ménages pourraient avoir individuellement ou collectivement des contrats de location avec le propriétaire.	Hébergements ou sites informels

3. APERCU DES CIBLES D'INTERVENTION POUR L'ANNEE 2025

Groupes de population	PIN	Cibles	Désagrégation des cibles par groupe d'âge et genre					
			Filles	Garçons	Femmes	Hommes	Femmes âgées	Hommes âgés
PDI sur sites	43.652	38.245	8928	8628	9617	9286	960	827
PDI en FA	146.142	113.892	26587	25693	28639	27653	2859	2462
Retournés	95.262	77.177	18016	17410	19406	18738	1937	1668
Population hôte	116.120	62.970	14700	14205	15834	15289	1581	1361
Total	401.176	292.284	68231	65936	73496	70965	7338	6318

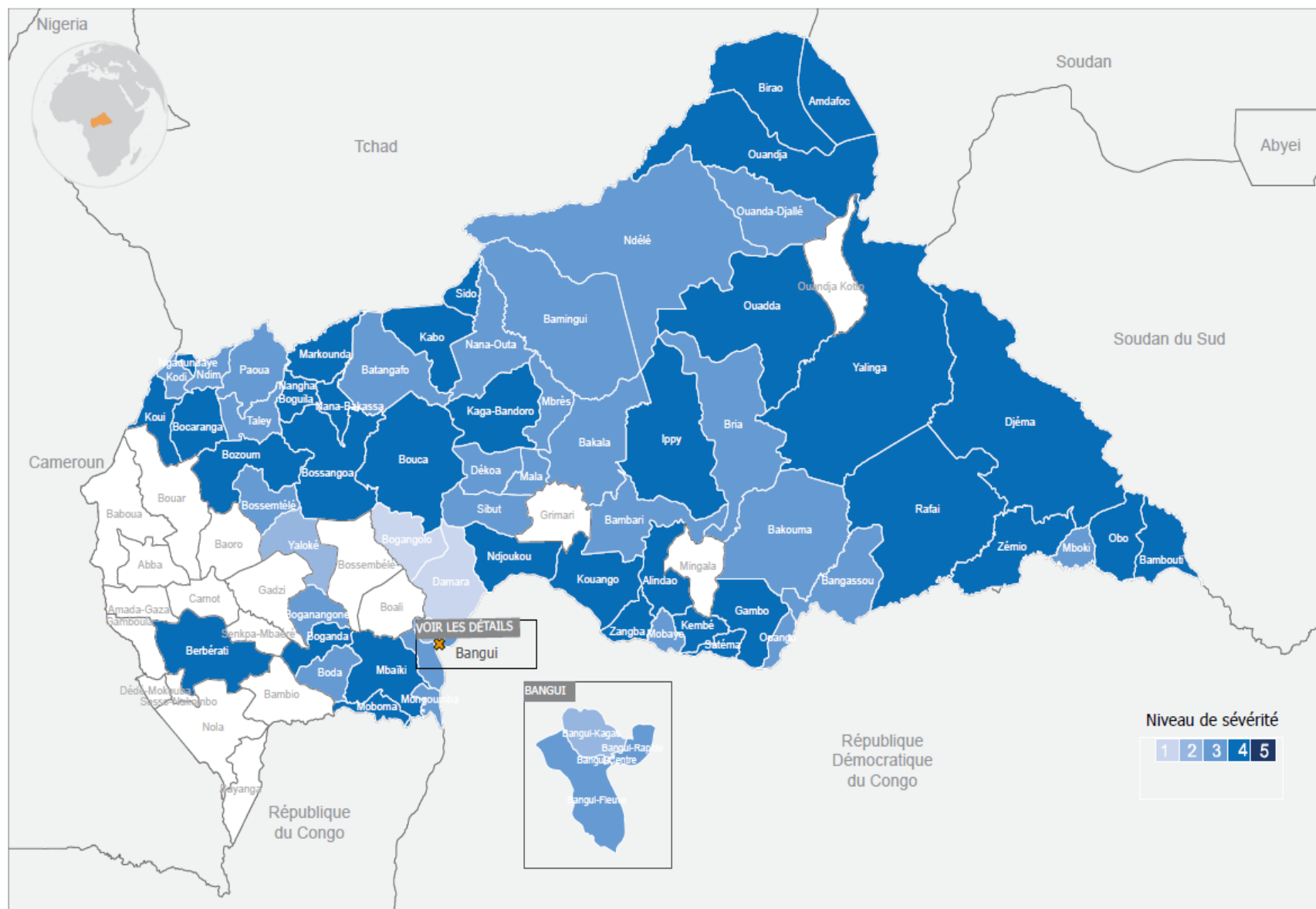
Le Cluster Abri-AME a estimé **401.176** personnes ayant des besoins critiques en abris-AME en 2025 dont **43.652** PDI sur sites, **146.142** PDI en familles d'accueil, **95.262** retournés et **116.120** personnes de la population hôte.

Pour la stratégie de réponse 2025, le cluster a ciblé parmi les personnes dans le besoin essentiellement dans des sous-préfectures classées en niveau de gravité d'urgence (3) ou extrême (4). Le cluster cible au total **292.284 personnes parmi lesquelles 38.245 PDI sur sites, 113.892 PDI en familles d'accueil, 77.177 retournés et 62.970 personnes de la population hôte**. La réponse en abris-AME sera concentrée dans 65 sous-préfectures dont 32 en gravité extrême (4), notamment le Sud-Est, le Nord-Est et une partie du Nord-Ouest, 27 sous-préfectures en seuil d'urgence (3) et 4 sous-préfectures en niveau de gravité 2 à Bangui et Ombella-Mpoko en prévision des inondations. Sur la base des résultats des ateliers régionaux du HRP, les sous-préfectures priorisées pour l'appui au retour sont les zones avec des taux d'intentions de retour importants, des sites qui subissent des risques d'éviction et les localités qui retrouvent une relative amélioration de la situation sécuritaire.

Tableau des sous-préfectures par niveau de gravité

Niveau de sévérité	Nombre de sous-préfectures	Nombre de personnes
5	0	0
4	32	147.174
3	27	125.167
2	4	24.325
1	0	0

Carte des sous-préfectures par niveau de gravité



4. STRATEGIE DE REPONSE

4.1 Objectifs stratégiques au niveau national

Au niveau national, dans le cadre du plan de réponse humanitaire (*Humanitarian Response Plan*, HRP), deux objectifs stratégiques ont été définis en lien avec la réponse d'urgence aux chocs et la prise en compte des déplacements de longue durée pour réduire la vulnérabilité des populations et favoriser leur résilience.

OS 1

La vie et la dignité des personnes affectées par des chocs internes et externes récents sont préservés à travers une assistance d'urgence multisectorielle, inclusive et intégrée

OS 2

La réponse multisectorielle aux personnes affectées par une crise prolongée contribue à réduire leur vulnérabilité et à améliorer leurs conditions de vie, dans le respect des droits fondamentaux.

4.2 Objectifs spécifiques du cluster Shelter-AME

Trois (03) objectifs sectoriels en Abris-AME ont été retenus en concordance avec les objectifs stratégiques définis sur le plan national :

1. Assurer aux populations affectées par des chocs récents l'accès aux articles non-alimentaires minimums de base et aux abris répondant à leurs besoins d'urgence. **(OS1 HRP)**.
2. Assurer aux populations affectées par des déplacements prolongés résidant sur sites et en familles d'accueil l'accès à des abris adéquats dignes et sensible au genre, et à des articles non-alimentaires standards pour améliorer leurs conditions de vie. **(OS2 HRP)**
3. Favoriser le retour et l'intégration locale des populations déplacées de longue durée les plus vulnérables à travers l'appui en abris et en NFI standards **(OS2 HRP)**

4.3 Stratégie de réponse et priorités opérationnelles

La stratégie de réponse en abris et non-vivres reste en adéquation avec les différentes phases du processus humanitaire. D’abord, la première réponse d’urgence qui consiste à apporter des réponses immédiates aux alertes et chocs avec un paquet minimum de kits d’urgence en abris et AME pour sauver des vies. Ensuite, la phase d’aménagement fait référence aux abris d’aménagement sur les sites au bénéfice des déplacés récents ou de longue durée. Au cours de cette même phase, des kits AME standards sont offerts pour faciliter l’installation des populations déplacées dans les sites et en familles d’accueil. Enfin, la construction d’abris pour le retour est une intervention destinée aux populations déplacées de longue durée les plus vulnérables, incluant celles à risques d’éviction qui ont l’intention de retourner en zones d’origine, se relocaliser ou s’intégrer localement. L’intervention en abris dans le cadre du retour ou de l’intégration locale permettra notamment de décongestionner les sites et de favoriser la fermeture de ceux dans lesquels les intentions de retour sont importantes.

L’assistance en abris et en AME sera fournie soit en nature ou en transferts monétaires si les conditions et la fonctionnalité des marchés sont favorables et les risques de protection moindres. De même, les personnes les plus vulnérables seront ciblées prioritairement dont celles à risques d’éviction ou ayant subi une éviction récente lors des interventions. Les normes en protection seront respectées dans le cadre du ciblage et lors des distributions et interventions. Il est également primordial de renforcer la participation communautaire (dans le cadre de la construction des abris) et les mécanismes de redevabilité envers les populations affectées. Les interventions se feront dans un cadre intersectoriel et complémentaire avec les autres clusters (protection, EHA, santé/nutrition, sécurité alimentaire, éducation et CCCM).

Objectif sectoriel 1. Assurer aux populations affectées par des chocs récents l’accès aux articles non-alimentaires minimums de base et aux abris répondant à leurs besoins d’urgence.

La première réponse d’urgence consiste à apporter des assistances immédiates aux alertes et chocs liés aux violences, inondations et incendies avec un paquet minimum de kits d’urgence pour sauver des vies. Le mécanisme de réponse rapide (RRM) et toutes les réponses d’urgence complémentaires en abri et articles ménagers jouent un rôle important pour permettre la satisfaction des besoins immédiats envers les populations affectées. Ainsi, les populations fragilisées par de nouveaux chocs (déplacés internes, hôtes et retournés) seront assistées en kits AME minimums et en abris d’urgence pour les protéger contre les intempéries. Les approches cash ou mixtes seront aussi encouragées si les conditions sont propices en termes de sécurité et de protection.

La plupart des articles d’urgence en abris et AME viennent de l’extérieur et leur acheminement sur le terrain est très complexe avec des routes difficiles d’accès et des frets aériens irréguliers. Ainsi, l’anticipation des achats et l’entreposage des kits en prévision aux chocs sera indispensable pour une réponse d’urgence en temps réel. La contingence et la flexibilité des modalités d’intervention offertes seront fortement encouragées afin de continuer à intervenir de manière rapide et efficace.

Objectif sectoriel 2. Assurer aux populations affectées par des déplacements prolongés résidant sur sites et en familles d'accueil l'accès à des abris adéquats dignes et sensible au genre, et à des articles non-alimentaires standards pour améliorer leurs conditions de vie. (OS HRP2)

Ce deuxième objectif vise l'amélioration des conditions de vie et d'installation des ménages pendant la phase post-urgence (après les chocs). Les populations affectées par les déplacements de longue durée sur les sites et en famille d'accueil seront appuyées en abri d'aménagement (kit constitué de minimum 3 bâches, de perches et cordes) qui peuvent aussi servir à remplacer les abris d'urgence obsolètes et détériorés au fil du temps. Les abris d'aménagement pourront aussi permettre de remplacer les huttes incendiées surtout pendant la saison sèche durant laquelle des incendies sont répertoriés sur certains sites. De même, les populations recevront des kits AME standards pour améliorer leurs conditions d'installation. L'adaptation de l'assistance aux opportunités locales sera de rigueur. Soit une approche en nature en cas de difficultés d'approvisionnement au sein des marchés locaux, ou une approche CASH ou mixte quand les conditions y sont favorables notamment dans les localités proches des centres urbains.

Objectif Sectoriel 3. Favoriser le retour et l'intégration locale des populations déplacées de longue durée les plus vulnérables à travers l'appui en abris et en AME standards (OS 2 HRP).

La construction d'abris pour le retour ou l'intégration locale faite avec des matériaux en briques et une toiture en paille, bambou ou tôle, sera prioritairement destinée aux populations déplacées sur sites et en familles d'accueil les plus vulnérables ayant l'intention de s'intégrer localement ou de retourner dans leurs zones d'origine. Cette intervention reste cruciale pour favoriser la décongestion et la fermeture des sites en appuyant les populations volontaires pour retourner dans les zones où la situation sécuritaire s'est améliorée. Cette assistance permettra de réduire la vulnérabilité des populations déplacées et d'améliorer les conditions de vie des ménages les plus fragiles vivant dans des abris d'urgence obsolètes et détériorés sur sites ou en familles d'accueil. De surcroît, les risques d'éviction qui sont de plus en plus des éléments de disputes entre les PDI et les autorités ou les propriétaires de certains sites contribueront à précipiter le retour effectif des personnes, d'où l'importance de les accompagner en abris pour préserver leur dignité et concrétiser le retour. Sur base des résultats des ateliers régionaux du HRP, les sous-préfectures prioritaires pour ce type d'assistance sont les zones avec des taux d'intentions de retour importants et une relative amélioration de la situation sécuritaire, notamment Bria centre, Bambari, Kaga-Bandoro, Kabo centre, Birao centre, Batangafo centre, Mbres, Ippy centre etc. Pour cette assistance, seront également pris en compte les retournés spontanés les plus vulnérables qui vivent dans des abris d'urgence temporaires ou ayant des abris complètement détruits après des incendies d'origine criminelle ou domestique. En plus des "abris de retour", les ménages bénéficiaires des abris recevront des kits AME standards pour avoir le minimum d'articles nécessaires à leur installation après la réception des abris.

Les approches communautaires seront privilégiées pour permettre aux populations bénéficiaires de s'approprier des projets et de participer à la construction de leurs abris. Après évaluation des risques de protection, des besoins et de la fonctionnalité des marchés, des activités basées sur

une intervention monétaire seront encouragées. La modalité de transfert monétaire permettra une meilleure participation communautaire comme les populations bénéficiaires paieront la main d'œuvre et achèteront les matériaux de construction de leurs abris sous supervision technique de l'organisation mettant en œuvre le projet. Des formations sur des techniques de construction des abris de qualité et la sauvegarde de l'environnement (la protection de l'écosystème) dans une approche communautaire et mettant en valeur la modalité de transfert monétaire seront organisées pour les communautés affectées, les communautés hôtes et les partenaires du cluster mettant en œuvre les projets.

5. DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES PAR TYPE D'ASSISTANCE

5.1 Articles Ménagers Essentiels (AME)

L'assistance en AME est menée à toutes les phases du cycle d'intervention humanitaire : **1)** pendant la phase d'urgence comme première réponse rapide d'urgence aux chocs, **2)** la phase d'aménagement pour faciliter l'installation des personnes déplacées dans leurs lieux d'accueil (sites, lieux de regroupement et familles d'accueil) et **3)** pour accompagner le retour ou l'intégration locale durable permettant aux ménages de mettre fin à leur situation de déplacement. Le kit AME est composé de différents articles ménagers essentiels au quotidien des ménages (bâches, couvertures, sceau, nattes etc.). Les assistances AME peuvent être délivrées aux PDI sur sites, aux PDI en familles d'accueil, aux populations hôtes les plus vulnérables et aux retournés. En coordination avec les acteurs délivrant des assistances AME, le cluster a établi **une liste d'articles minimums (kit AME minimum) recommandé comme première réponse d'urgence quand surviennent de nouveaux chocs. A cette liste d'articles minimums, peuvent s'ajouter d'autres articles (sans limites) en fonction des capacités financières et opérationnelles des partenaires.** Le kit AME plus consistant comportant d'autres articles additionnels (en plus du kit minimum) est particulièrement recommandé pendant les phases d'aménagement (installation des PDI dans leurs lieux d'accueil) et de retour. Les assistances en AME peuvent être menées selon les modalités in-kind ou cash (inconditionnel ou en coupons) si les conditions sont réunies (approvisionnement des marchés, risques de protection moindres etc.)

Composition du kit AME minimum (taille de 5 personnes par ménage)

Articles	Unités	Quantités
Bâche (4x5)	U	1
Couverture	U	2
Natte (90 x180)	U	2
Seau	U	1
Jerrycan	U	1
Kit Cuisine	U	1
Moustiquaire	U	2

Dans le plan de réponse humanitaire 2025, le coût moyen **indicatif** du kit AME est estimé à **120 USD**. Ce coût moyen peut connaître des variations en fonction des zones, des approches cash ou in-kind et de l'évolution de la conjoncture économique. Ce coût prend en compte le coût direct du kit et les frais additionnels de conditionnement et transport.

Autres considérations importantes :

Quand surviennent de nouveaux chocs, il est recommandé de procéder à des évaluations rapides d'urgence et le profilage des ménages affectés. Les modalités de distribution (choix du lieu, horaires de distribution) devraient être définies en respectant le principe de "ne pas nuire" pour ne pas exposer les bénéficiaires à des problèmes de sécurité ou de protection. Après la distribution des kits AME, il est considéré comme une bonne pratique de réaliser des enquêtes post-distribution afin de recueillir le feedback communautaire pour une amélioration continue des interventions.

5.2 Abri d'urgence

Conformément à la stratégie du cluster, les kits d'abris d'urgence sont distribués **1)** pendant la phase d'urgence comme première réponse rapide aux chocs (inondations incendies et conflits) et **2)** pendant la phase d'aménagement pour remplacer les bâches obsolètes et détériorés des PDI sur sites, des PDI en communautés d'accueil et aider les familles hôtes à renforcer la toiture de leur abri pour se protéger des intempéries. En RCA, sur base des interventions menées par les partenaires, le kit abri d'urgence est constitué de 2 bâches et une corde.

Composition du kit abri d'urgence minimum (taille de 5 personnes par ménage)

Articles	Nombre
Bâches (unité)	2
Cordes (Rouleau de 8 mm de diamètre et 80 m de longueur)	1

Dans le plan de réponse humanitaire 2025, le coût moyen **indicatif** du kit abri d'urgence est estimé à **100 USD**. Ce coût moyen peut connaître des variations en fonction des zones, des approches cash ou in-kind et de l'évolution de la conjoncture économique. Ce coût prend en compte le coût direct du kit et les frais additionnels de conditionnement et transport.

Autres considérations importantes :

A l'image des kits NFI, avant la distribution des kits abris, il est nécessaire de procéder à des évaluations, le profilage des ménages, voire le ciblage (selon des critères de vulnérabilités). Les abris d'urgence restent temporaires selon les standards humanitaires SPHERE. Les bâches ont une durée de vie limitée à environ 6 mois pour les qualités les plus communes. Après 6 mois, les bâches connaissent souvent des détériorations selon l'entretien et la saison (destruction accélérée des bâches pendant la saison des pluies).

5.3 Abri d'aménagement

L'abri d'aménagement est fourni comme intervention pour faciliter l'installation des PDI sur sites. Ce type d'abri (temporaire) est particulièrement adapté pour faciliter les conditions d'installation des PDI dans les structures d'accueil pour une durée déterminée. Habituellement, l'abri d'aménagement est constitué de 4 bâches (fixées avec des chevrons, pointes, lattes etc.) pour les murs et toitures et occupe en moyenne une surface de 16 m² pour une taille de ménage moyenne de 4 à 5 personnes. Selon les contextes régionaux, la disponibilité des matériaux et les préférences communautaires, la structure de l'abri d'aménagement peut être constitué de paille couverte de bâches pour la toiture ou d'autres matériaux locaux en cas d'indisponibilité de la paille. Ce type d'intervention peut être réalisé selon les approches in-kind, cash ou mixtes.

Devis de l'abri d'aménagement (avec une structure entièrement en bâches) :

Désignations	Unités	Quantités
Chevron (8x8)	U	7
Latte (4x8)	U	10
Clou (100)	Kg	2
Clou (120)	Kg	1
Clou (80)	Kg	1
Bâches (4 x 5 m ²)	U	4

Dans le plan de réponse humanitaire 2025, le coût moyen indicatif de l'abri d'aménagement est estimé à environ **205 USD**. Ce coût moyen peut connaître des variations (à la hausse ou à la baisse) en fonction des lieux d'intervention et de l'évolution de la conjoncture économique au cours de l'année. Ce coût prend en compte le coût direct et un forfait additionnel couvrant les frais opérationnels de mise en œuvre.

Images (exemples) de l'abri d'aménagement



Abri d'aménagement sur le site de Betoko (Paoua),



Abri d'aménagement sur le site de Betoko (Paoua)



Abri d'aménagement réalisés par les PDI eux-mêmes sur le site MINSUCA PK8 (Bambari)

5.4 Abri de retour

“L’abri de retour” fait de matériaux semi-durables est une intervention mise en œuvre dans le cadre de l’appui au retour ou à l’intégration locale des PDI et des retournés les plus vulnérables (ayant besoin d’abris pour pérenniser le retour). Cet abri est réalisé avec des briques cuites et une toiture en paille, en tôle ou en bambou en fonction des contextes ruraux ou urbains et des préférences communautaires. Pour mettre en œuvre ce type d’intervention dans l’objectif d’appuyer le retour, il est nécessaire de collecter des informations au préalable (en coordination avec les acteurs CCCM) sur les intentions de retour des PDI et la vérification des parcelles dans les zones de retour. Concernant l’intégration locale, il est important de coordonner avec les autorités administratives locales pour l’octroi de terrains et parcelles propices à la construction des abris. Les approches communautaires sont fortement encouragées pour la mise en œuvre de ces projets afin de maintenir une forte implication communautaire tout au long du projet. Les abris de retour peuvent être construits selon les modalités in-kind, cash ou mixte.

Devis quantitatif de l’abri de retour (avec une toiture en tôle):

N°	Désignation	Unité	Quantité
1	Tôles ondulées 35/100è de 3m de longueur	u	20
2	Faîtière alu 35/100è	u	4
3	Chevron 8X8X6m BR pour charpente, cadre porte et fenêtre	u	10
4	Fer à ballot (1m linéaire)	u	12
5	Pointes (clou) No 120 et 80 (5kg chacun)	kg	10
6	Pointes à tôles (pointes de fixation)	kg	5
7	Ciment 50kg	Paquet	3
8	Briques (7 x 14 x28 cm3)	u	2800
9	Agrégat et eau de gâchage pour la maçonnerie	Forfait	1
10	Basting en Bois Rouge 8/16 pour linteau	u	1
11	Ensemble Porte, cadre et Serrures	u	2
12	Ensemble Fenêtre et cadre et Serrures	u	2
13	Planche de rive 3X30X6m	u	4
14	Main d'œuvre	Forfait	1
15	Transport	Forfait	1
	TOTAL		

Dans le plan de réponse humanitaire 2025, le coût moyen indicatif de l’abri de retour est estimé à environ **1.100 USD**. Ce coût moyen peut connaître des variations (à la hausse ou à la baisse) en fonction des lieux d’intervention et de l’évolution de la conjoncture économique au cours de l’année. Ce coût prend en compte le coût direct et un forfait additionnel couvrant les frais opérationnels de mise en œuvre.

Images (exemples) de l'abri de retour



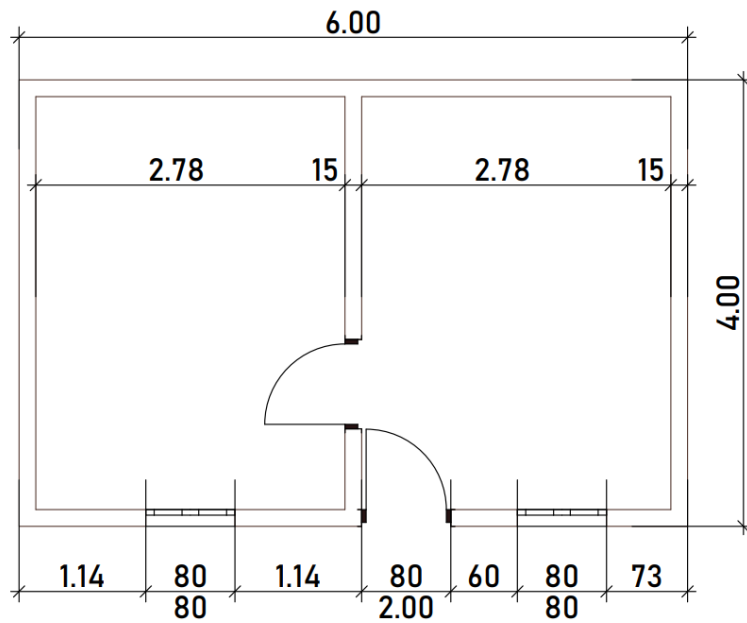
Abri de retour à Kaqa-Bandoro en tôle



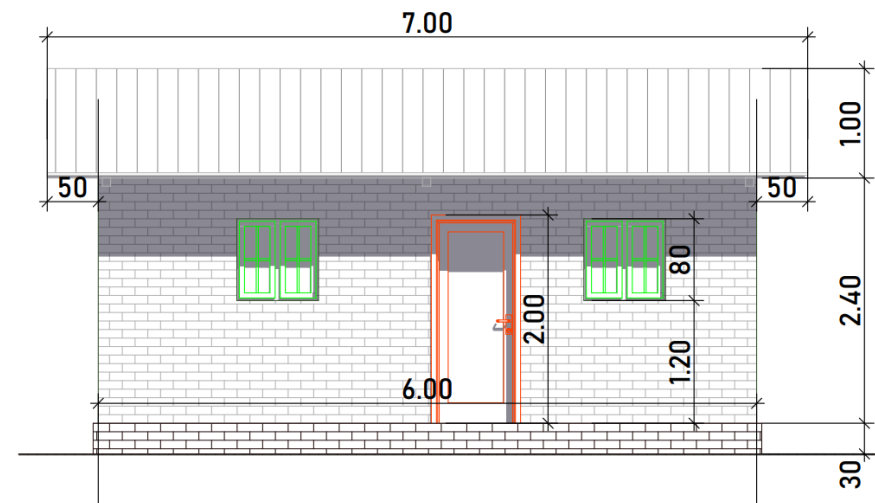
Abri de retour à Bria en tôle



Abri de retour à Pladama-Ouaka en paille



PLAN STANDARD ABRIS 6M x 4M



FACADE ABRIS 6M x 4M

5.5 Critères d'évaluation de l'état des abris

Les critères d'évaluation de l'état des abris sont classés en trois groupes :

Aperçu de l'Abri	Intérieur de l'Abri	Extérieur de l'Abri
• Structure générale de l'abri • Types de dommages (niveau de sécurité) • Etat des murs extérieurs (niveau de confort thermique) • Absence de portes et fenêtres (niveau d'intimité) • Modalité d'occupation	• Capacité à cuisiner • Capacité à stocker de la nourriture et de l'eau • Capacité à dormir • Accès adéquat à l'électricité • Hygiène	• Environnement dans lequel se trouve l'abri (Zones inondables, zones non constructibles, marécages, glissement de terrain etc.) • L'accès aux services de base (hôpitaux, services de santé, d'éducation)

6.THEMATIQUES TRANSVERSALES

Les thématiques transversales regroupent tous les éléments importants à prendre en compte lors de la mise en œuvre des projets abris-AME, selon le principe de “ne pas nuire”, une meilleure prise en compte des vulnérabilités et besoins spécifiques ainsi que l’articulation des interventions abris-AME avec les autres secteurs et les acteurs de développement.

6.1. Intersectorialité

Pour la réponse rapide d’urgence aux chocs, les interventions d’urgence en abris et AME seront coordonnées dans le cadre du mécanisme RRM et en complémentarité avec les autres secteurs à travers l’Inter Cluster Coordination Group (ICCG). La fourniture d’abris et de kits AME sera ainsi intégrée aux interventions d’urgence multisectorielles impliquant les activités des autres clusters, notamment le CCCM, la protection, l’EHA, la sécurité alimentaire et la santé. Concernant la construction d’abris pour le retour ou l’intégration locale, la collaboration intersectorielle avec le secteur CCCM sera cruciale pour préparer les interventions, grâce à une meilleure connaissance des intentions de retour des populations, l’identification des parcelles et les sensibilisations facilitées dans le cadre du CCCM. La collaboration en particulier avec le groupe de travail LTB facilitera l’accompagnement des ménages bénéficiaires des abris pour l’octroi de terrains par les autorités locales et les procédures administratives pour la détention de titres de propriétés. De plus, le plaidoyer sera continu vis-à-vis des autres secteurs pour assurer un paquet minimum d’interventions complémentaires à la construction d’abris (protection, EHA, santé, éducation, nutrition, sécurité alimentaire etc).

6.2. Redevabilité envers les personnes affectées

La redevabilité envers les personnes affectées à travers l’implication de leurs leaders, les représentantes de femmes, de jeunes et de personnes à besoins spécifiques reste cruciale tout au long des interventions en abris et AME. Les populations continueront à être associées au processus décisionnel de manière équitable et efficace y compris lors du ciblage des personnes les plus vulnérables et sur les modalités de distribution (fixation des dates, lieux et heures de ciblage et distributions) pour tenir compte des considérations communautaires et éviter les frustrations. L’engagement communautaire reste très forte dans le cadre de la construction d’abris pour le retour ou l’intégration locale. La création de comités de bénéficiaires ou comités de suivi sera encouragée dans toutes les zones d’intervention en abris et vont associer les bénéficiaires, leaders communautaires et catégories à besoins spécifiques. De plus, les organisations intervenant en abris seront encouragées à répondre aux plaintes via le mécanisme de feedback collectif en coordination avec le groupe de travail AAP.

6.3. Protection et LTB

Dans le cadre de la réponse d'urgence en abris-AME, le cluster encourage le ciblage des ménages sur base de critères de vulnérabilité en tenant compte des catégories à besoins spécifiques incluant notamment le genre, les femmes enceintes ou allaitantes, le handicap, la présence de personnes âgées et d'enfants seuls non accompagnés. De plus, le respect de la dignité des personnes reste fondamental lors des distributions et la prise en compte de mesures pour ne pas exposer les bénéficiaires à des risques de protection selon le choix du lieu et des modalités de distributions en nature ou en transferts monétaires. Dans le cadre des activités abris-AME, les sensibilisations précéderont toutes les activités pour ne pas fragiliser la cohésion sociale et réduire les risques de plaintes sur l'assistance. Pour éviter les omissions dans la prise en compte de ces catégories, le cluster collaborera étroitement avec le cluster protection pour renforcer les capacités des membres du cluster dans la prise en compte de la protection transversale et des VBG/PEAS lors de la mise en œuvre des interventions.

Les abris de retour respecteront des standards et normes minimales qui favorisent l'unité familiale et préservent l'intimité des femmes et des filles. Selon les cas, des aménagements spécifiques seront requis pour prendre en compte les besoins d'accès des personnes handicapées ou à mobilité réduite. A défaut de titres de propriété foncière proprement dits, la sécurité d'occupation sera assurée à travers des procédures dites de « diligences raisonnables » auprès des propriétaires terriens afin de formaliser l'octroi des espaces pour la construction des abris.

6.4. Prise en compte du handicap

Dans le cadre des activités de distribution de kits Abris et AME, des dispositions particulières seront prises envers les personnes en situation de handicap. Ces dernières seront fortement impliquées lors du processus de ciblage et de mobilisation / sensibilisation communautaire pour mieux comprendre et prendre en compte leurs besoins spécifiques liés au handicap. Les personnes présentant un handicap (moteur ou visuel) seront soit servis directement dans leur domicile (et non convoqués sur le lieu de distribution). Dans les cas où les réalités opérationnelles et sécuritaires ne permettent pas aux équipes de distribution de se déplacer au niveau des domiciles, dans le lieu de distribution, à l'image des femmes enceintes ou allaitantes, les personnes présentant un handicap seront servies en premier pour leur éviter un long temps d'attente. Le lieu de distribution devra être choisi en considérant certains critères de protection pour ne pas exposer les personnes, dont celles en situation de handicap à des problèmes de protection. Ces critères incluent l'isolation par rapport au soleil, un lieu sécurisé et un aménagement propice pour les personnes ayant un handicap. Dans le cadre des logements, les maisons construites devront être aménagées de sorte à s'adapter aux personnes en situation de handicap physique avec entre autres l'aménagement des rampes d'accès, des portes et fenêtres ajustées, des dispositifs internes adéquats pour le couchage, et proches des points d'eau des toilettes. Les besoins spécifiques des personnes en handicap devront être évalués pendant les phases d'enquêtes et de sensibilisation pour les prendre en compte lors de la construction des abris.

6.5 Liens avec les acteurs de développement

Le cluster s'attachera à fournir une première réponse humanitaire en abris pour le retour ou l'intégration locale afin d'améliorer les conditions de vie des PDI et franchir un premier pas vers les solutions durables. Le cluster favorisera les synergies avec le Groupe de Travail Solutions Durables (GTSD) afin de dégager des stratégies d'accompagnement aux retours durables répondant au Nexus *Humanitaire- Développement-Paix*. Ces synergies seront en phase avec la stratégie nationale de solutions durables en RCA 2023-2027 dont les piliers fondamentaux restent le retour, la relocalisation et l'intégration locale. Les actions vis-à-vis des solutions durables incluent notamment le plaidoyer du cluster pour la construction de services sociocommunautaires de base dans les zones de retour et d'intégration locale, la réhabilitation des infrastructures, le déploiement de forces de défense et de sécurité et l'appui des communautés bénéficiaires des abris en moyens de subsistance et activités génératrices de revenus.

6.6 Changement Climatique

Dans le cadre des contributions pour atténuer les effets du changement climatique, le cluster encouragerait d'une part l'utilisation des bois sauvages du type de bambou, qui poussent rapidement sans effet considérable sur la flore. D'autre part, tous les ménages bénéficiaires des abris seront demandés à planter et à maintenir des arbres pour la reforestation des zones sinistrées.

7. LOGIQUE D'INTERVENTION

7.1 Cadre logique d'intervention

Objectif sectoriel 1 : assurer aux populations affectées par des chocs récents l'accès aux articles non-alimentaires minimums de base et aux abris répondant à leurs besoins d'urgence.		
Activités	Indicateurs	Cibles
Activité 1.1 : Assistance en NFI aux PDI vivant sur les sites et lieux de regroupement affectés par des chocs récents	1.1.1 # PDI vivant sur les sites et lieux de regroupement affectés par des chocs récents assistés en NFI	4 365
Activité 1.2 : Assistance en NFI aux PDI affectées par des chocs récents vivant en Famille d'accueil	1.1.2: # PDI affectées par des chocs récents vivant en Famille d'accueil assistés en NFI	73 071
Activité 1.3 : Assistance en kit d'abri d'urgence aux PDI vivant sur les sites et lieux de regroupement affectés par les chocs récents	1.1.2 : # PDI vivant sur les sites et lieux de regroupement affectés par les chocs récents assistés en kit d'abri d'urgence	4 365
Activité 1.4 : Assistance à la population hôte la plus vulnérable affectée par des chocs récents en kit d'abri d'urgence	1.1.4 : # Population hôte la plus vulnérable affectée par des chocs récents en kit d'abri d'urgence	2 322

Activité 1.5 : Assistance à la population hôte la plus vulnérable affectée par des chocs récents en Kit NFI	1.1.5 : # Population hôte la plus vulnérable affectée par des chocs récents assistée en Kit NFI	2 322
Activité 1.6 : Assistance en kit d'abri d'urgence aux PDI en FA affectées par des chocs récents	1.1.6 : # PDI en FA affectées par des chocs récents assistées en kit d'abri d'urgence	29 228
Activité 1.7 : Assistance en NFI aux retournés affectés par des chocs récents	1.1.7 : # Retournés affectés par des chocs récents assistés en NFI	9 526
Activité 1.8 : Assistance en kit d'abri d'urgence aux retournés affectés par des chocs récents	1.1.8 : # Retournés affectés par des chocs récents assistés en kit d'abri d'urgence	9 526
Objectif sectoriel 2 : assurer aux populations affectées par des déplacements prolongés résidant sur sites et en familles d'accueil l'accès à des abris adéquats dignes et sensible au genre, et à des articles non-alimentaires standards pour améliorer leurs conditions de vie.		
Activités	Indicateurs	Cibles
Activité 2.1 : Assistance en NFI aux PDI de longue durée vivant sur les sites	# PDI de longue durée vivant sur les sites assistés en NFI	1 746
Activité 2.2 : Assistance en NFI aux PDI de longue durée vivant en Famille d'accueil	# PDI de longue durée vivant en Famille d'accueil assistés en NFI	5 846
Activité 2.3 : Assistance à la population hôte la plus vulnérable en NFI	# Population hôte la plus vulnérable assistée en NFI	2 787
Activité 2.4 : Assistance en abri d'aménagement aux PDI vivant sur les sites	# PDI vivant sur les sites assistés en abri d'aménagement	2 183
Activité 2.5 : Assistance en abri d'urgence aux PDI de longue durée vivant en Famille d'accueil	#PDI de longue durée vivant en Famille d'accueil assistés en abri d'urgence	7 307
Activité 2.6 : Assistance en abri d'urgence à la population hôte la plus vulnérable	# Population hôte la plus vulnérable assistée en abri d'urgence	3 484
Activité 2.7 : Assistance en NFI aux PDI de longue durée vivant sur les sites en Cash	# PDI de longue durée vivant sur les sites assistés en NFI en Cash	437
Activité 2.8 : Assistance en NFI aux PDI de longue durée vivant en Famille d'accueil en Cash	# PDI de longue durée vivant en Famille d'accueil en Cash	1 461
Activité 2.9 : Assistance à la population hôte la plus vulnérable en NFI en Cash	# PDI de longue durée vivant en Famille d'accueil assistés en NFI en Cash	697
Activité 2.9 : Assistance à la population hôte la plus vulnérable en NFI en Cash	# Retournés assistés en article NFI en Cash	5 716

Objectif sectoriel 3 : favoriser le retour et l'intégration locale des populations déplacées de longue durée les plus vulnérables à travers l'appui en abris et en AME standards

Activités	Indicateurs	Cibles
Activité 3.1: Assistance aux retournés en article NFI	# Retournés assistés en article NFI	22 863
Activité 3.2: Assistance en abri de retour aux PDI de longue durée en famille d'accueil ayant l'intention de retourner ou de s'intégrer localement	# PDI de longue durée en famille d'accueil ayant l'intention de retourner ou de s'intégrer localement assistés en abri de retour	29 228
Activité 3.3: Assistance en abri de retour aux PDI vivant sur les sites ayant l'intention de retourner en zone d'origine	# PDI vivant sur les sites ayant l'intention de retourner en zone d'origine assistés en abri de retour	30 556
Activité 3.4: Assistance aux retournés les plus vulnérables en abris de retour	# Retournés les plus vulnérables assistés en abris de retour	47 631

7.2 Récapitulatif des interventions par groupes cibles de la stratégie

Objectifs de l'intervention	Activités
Personnes déplacées internes (PDI) sur sites et en familles d'accueil	OS 1 : assurer aux populations affectées par des chocs récents l'accès aux articles non-alimentaires minimums de base et aux abris répondant à leurs besoins d'urgence. • Profilage et ciblage des ménages affectés en considérant des critères de vulnérabilité et besoins des personnes à besoins spécifiques, • Distribution de kits AME minimums de base, • Distribution de kits d'abris d'urgence • Enquêtes post-distribution
	OS 2 : assurer aux populations affectées par des déplacements prolongés résidant sur sites et en familles d'accueil l'accès à des abris adéquats dignes et sensible au genre, et à des articles non-alimentaires • Profilage et ciblage des ménages affectés en considérant des critères de vulnérabilité et besoins des personnes à besoins spécifiques, • Distribution de kits AME standards (constitués d'articles minimums de base et d'autres articles additionnels que les partenaires peuvent distribuer selon leurs moyens opérationnels),

	standards pour améliorer leurs conditions de vie	• Assistance en kit d'abri d'urgence aux PDI de longue durée vivant sur les sites et lieux de regroupement pour remplacer les bâches obsolètes et détériorés au fil du temps, • Assistance en abris d'aménagement pour les PDI sur sites et en familles d'accueil afin de faciliter leur installation sur les sites, • Enquêtes post-distribution • Modalités Cash ou mixtes encouragées si les conditions sont réunies pour l'accès au marché et les risques de protection moindres.
	OS 3 : favoriser le retour et l'intégration locale des populations déplacées de longue durée les plus vulnérables à travers l'appui en abris et en AME standards	• Ciblage des ménages bénéficiaires de l'intervention sur sites et en familles d'accueil en coordination avec les responsables CCCM, • Assistance en abris de retour pour faciliter le retour ou l'intégration locale en privilégiant les approches cash selon les contextes pour favoriser l'implication communautaire, • Distribution de kits AME standards pour faciliter l'installation des ménages après réception de leur abri de retour, • Enquêtes post-intervention, évaluation finale de projet.
Population hôte	OS 1 : assurer aux populations affectées par des chocs récents l'accès aux articles non-alimentaires minimums de base et aux abris répondant à leurs besoins d'urgence.	• Profilage et ciblage des ménages hôtes les plus vulnérables hébergeant les PDIs après de nouveaux chocs • Distribution de kits AME minimums de base, • Distribution de kits d'abris d'urgence pour faciliter l'installation des PDIs affectés par des chocs dans les familles d'accueil, • Enquêtes post-distribution • Modalités Cash ou mixtes encouragées si les conditions sont réunies pour l'accès au marché et les risques de protection moindres.
	OS 2 : assurer aux populations affectées par des déplacements prolongés résidant sur sites et en familles d'accueil l'accès à des abris adéquats dignes et sensible au genre, et à des articles non-alimentaires standards pour améliorer leurs conditions de vie	• Profilage et ciblage des ménages affectés en considérant des critères de vulnérabilité et besoins des personnes à besoins spécifiques, • Distribution de kits AME standards aux populations hôtes les plus vulnérables hébergeant les PDI pour réduire leur vulnérabilité, • Distribution de kits d'abris d'urgence aux populations hôtes les plus vulnérables pour renforcer la toiture de leur abri, • Enquêtes post-distribution.

Retournés	OS 1 : assurer aux populations affectées par des chocs récents l'accès aux articles non-alimentaires minimums de base et aux abris répondant à leurs besoins d'urgence.	• Profilage et ciblage des ménages affectés en considérant des critères de vulnérabilité et besoins des personnes à besoins spécifiques, • Distribution de kits AME minimums de base aux retournés récents, • Distribution de kits d'abris d'urgence aux retournés pour leur installation au cas où ils n'ont plus d'abri dans leur lieu d'origine ou pour renforcer les toitures en pailles endommagés après des inondations, • Enquêtes post-distribution • Modalités Cash ou mixtes encouragées si les conditions sont réunies pour l'accès au marché et les risques de protection moindres.
	OS 3 : favoriser le retour et l'intégration locale des populations déplacées de longue durée les plus vulnérables à travers l'appui en abris et en AME standards	• Ciblage des ménages retournés bénéficiaires de l'intervention en coordination avec les responsables CCCM, • Assistance en abris de retour au bénéfice des ménages retournés les plus vulnérables pour pérenniser le retour en privilégiant les approches cash selon les contextes pour favoriser l'implication communautaire, • Distribution de kits AME standards pour faciliter l'installation des ménages après réception de leur abri de retour, • Enquêtes post-intervention, évaluation finale de projet.

7.3 Analyse des hypothèses, risques et mesures de mitigation

Thématique	Risques	Mesures de mitigation
Sécurité	Détérioration de la situation sécuritaire (attaques, menaces, opérations militaires) qui contraignent l'accès humanitaire dans certaines zones	• Plaidoyers continus avec le gouvernement et CM Coord pour sécuriser certains axes afin de faciliter l'accès aux personnes affectées, • Promotion de la localisation pour améliorer l'accès humanitaire dans les localités où des ONG nationales ou locales ont plus de facilités d'accès que les ONG internationales et agences des Nations-Unies, • Plaidoyers continus avec le cluster protection pour favoriser la coexistence pacifique et réduire les risques de conflits communautaires (relations entre transhumants et communautés par exemple) qui restreignent l'accès humanitaire.
Risques de catastrophes naturelles	Les inondations et / ou incendies dégradent les infrastructures routières / fluviales et limitent l'accès humanitaire	• Plaidoyers avec les membres du cluster pour tenir compte de la saison des pluies lors de la planification et de l'acheminement des stocks de contingence Abris-AME au niveau des sous-bureaux régionaux, • Plaidoyers au sein des groupes de coordination nationaux (incluant la MINUSCA et le cluster logistique) pour l'amélioration de l'accès humanitaire contraint par des aléas naturels,

		• Promotion de la localisation pour améliorer l'accès humanitaire dans les localités où des ONG nationales ou locales ont plus de facilités d'accès que les ONG internationales et agences des Nations-Unies, • Formations et renforcement de capacités des membres du cluster pour améliorer la planification des projets de construction d'abris de retour qui doivent tenir compte de la saisonnalité pour réduire les risques de lenteur de construction.
Protection	La délivrance des assistances humanitaires expose les personnes à des risques de protection (VBG, PSEA etc.)	• Renforcement des capacités des partenaires du cluster et des sous-clusters régionaux en PSEA, • Prise en compte des risques de protection lors de la planification et de la mise en œuvre des distributions (choix de l'heure, lieu de distribution, modalités de distribution pour les femmes enceintes, allaitantes, personnes en situation de handicap etc.)

8. SUIVI

Le suivi des interventions en Abris-AME reste important pour identifier au fur et à mesure les gaps d'intervention et faire des plaidoyers pour des réponses adaptées aux besoins des populations. Différents outils ont été mis en place pour favoriser le suivi des interventions. Ces outils incluent la matrice de suivi de alertes RRM et hors RRM, les matrices 4W pour connaître la présence opérationnelle des partenaires, et les tableaux de bord de réalisation à mi-parcours. De même, la stratégie du cluster pourra être suivie et révisée au besoin lors d'ateliers nationaux regroupant tous les partenaires pour tenir compte de potentielles évolutions du contexte. Le groupe de conseil stratégique CCCM-Abris (Strategic Advisory Group, SAG) permettra d'améliorer continuellement les documents stratégiques et guides techniques mis à disposition des membres du cluster pour faciliter les interventions.

9. STRUCTURE DE COORDINATION

La structure de coordination évoque les rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans les abris-AME ainsi que les mécanismes de coordination.

9.1 Rôles et responsabilités des membres

9.1.1 Le gouvernement

L'Etat centrafricain reste au centre de la coordination des stratégies et actions Abris-AME. Le cluster travaille en étroite coordination avec les autorités gouvernementales (notamment le ministère des Affaires humanitaires et de l'action sociale) pour la coordination des interventions qui doivent se faire dans le respect des orientations et priorités de réponse définies avec l'aval du gouvernement. Le Gouvernement est représenté partout sur le territoire centrafricain par son organe de Projet d'Appui au Retour et à la Réintégration (PARET).

9.1.2. Le Cluster National

En République centrafricaine, les clusters Abris-AME et CCCM sont fusionnés et constituent une seule structure de coordination. Cependant, les stratégies et outils de suivi sont élaborés de manière spécifique pour chaque secteur (CCCM d'une part et Abris-AME d'autre part). Les agences Lead du cluster sont le HCR (coordonnateur) et l'OIM (Co-facilitateur).

Le cluster national ou l'équipe de coordination nationale, avec l'appui des partenaires en Abris-AME est responsable de l'élaboration de la stratégie Abris-AME, et doit fournir les outils techniques et documentation nécessaire (tels que les SOP, plans d'action, notes d'orientation) pour faciliter les activités des acteurs Abris-AME. Le cluster a aussi pour rôle d'identifier les gaps et de mener le plaidoyer pour des interventions continues et coordonnées pour éviter les duplications entre les acteurs Abris-AME en s'aidant d'outils spécifiques de gestion d'information. Une matrice 4W est soumise aux acteurs à ces fins. En vue d'assurer une réponse plus efficace, holistique et rapide, les partenaires transmettent au cluster national des informations en lien avec les besoins du cluster national pour des plaidoyers auprès des différents clusters, acteurs humanitaires et bailleurs. En outre, le cluster est également responsable du renforcement de capacités des acteurs Abris-AME.

Le cluster national participe aux réunions de l'Inter-Cluster Coordination Group (ICCG) coordonné par OCHA de manière hebdomadaire, ainsi qu'au comité de pilotage du RRM. Afin de renforcer la qualité, la rapidité et l'efficacité de la réponse humanitaire, le cluster abris-AME travaille en synergie avec les autres clusters, plus particulièrement le cluster WASH et le groupe de travail sur les solutions durables.

Une évaluation de la performance du cluster, Cluster Coordination Performance Monitoring (CCPM) est menée tous les ans avec l'appui du Global Cluster. Cette évaluation est articulée autour des fonctions essentielles du cluster telles que définies par le Comité Permanent Inter-organisations (IASC) et de la redevabilité envers les populations affectées.

9.1.3. Les sous-clusters régionaux

Au niveau des préfectures (Admin 1), à l'image du cluster national fusionné CCCM et Abris-AME à Bangui, les sous-clusters régionaux sont actifs dans certaines zones du pays (Kaga-Bandoro, Bria, Bambari et Bangassou) afin de coordonner les activités CCCM et Abris-AME menées au niveau local. Les sous-clusters ont pour rôle :

- D'assurer le plaidoyer au niveau local (avec les autorités et la coordination humanitaire) pour faciliter la mise en œuvre des interventions,
- Coordonner les interventions des acteurs pour éviter les duplications ;
- Contextualiser les points d'action stratégiques en fonction des contraintes et réalités de chaque zone,
- Contribuer au partage et diffusion d'informations sur les alertes, distributions,
- Aider le cluster national à mieux identifier et comprendre les gaps d'intervention par zone.

Afin d'assurer son rôle, les sous-clusters régionaux tiennent régulièrement des réunions et peuvent s'aider d'outils de coordination tels que la 4W.

9.1.4. Acteurs Abris-AME

Les acteurs ou partenaires sont toutes les organisations mettant en œuvre des activités en Abris-AME. Sur base de la matrice 4W-2024 du cluster, sont enregistrés notamment les organisations lead du cluster (HCR et OIM), des organisations internationales impliquées dans le RRM en partenariat avec UNICEF ; et d'autres organisations nationales et internationales apportant des réponses humanitaires.

Ces organisations membres du cluster délivrent l'assistance humanitaire auprès des ménages ciblés et contribuent dans la coordination du cluster en fournissant les informations sur leurs présences opérationnelles, leurs réalisations, leurs besoins. Les partenaires sont également sollicités dans le cadre de la définition des stratégies et guides techniques du cluster pour apporter leurs orientations en fonction de leur connaissance du contexte et types d'intervention. De même, les partenaires Abris-AME du cluster sont aussi bénéficiaires des renforcements de capacités coordonnées par le cluster pour faciliter la mise en œuvre des interventions Abris-AME et la prise en compte des thématiques transversales (protection, PSEA, intersectorialité etc.) dans le respect du principe de ne pas nuire. Les partenaires du cluster peuvent faire appel à la coordination du cluster dans le cas d'un besoin en appui technique concernant la planification et la mise en œuvre de leurs activités. Chaque partenaire est tenu de faire le suivi et l'évaluation de ses projets en collaboration **avec les comités mis en place par eux-mêmes**, pour apprécier si ses activités sont bien en ligne avec les objectifs et les orientations du cluster, et appliquer des mesures correctives si nécessaire. Les organisations partenaires du cluster sont redevables auprès des bénéficiaires, du gouvernement centrafricain et de leurs bailleurs.

9.1.5 Le Strategic Advisory Group (SAG)

Le Strategic Advisory Group (SAG) est un groupe de représentants d'agences et institutions qui constitue le Conseil d'Administration du Cluster. En Centrafrique les Clusters CCCM et Abris-AME ont le même SAG. Le SAG vise à conseiller, orienter et approuver les propositions stratégiques du cluster national en lien d'une part avec les principaux objectifs de la réponse globale du gouvernement et du Plan de Réponse Humanitaire (HRP), et d'autre part en appréciation des mécanismes de coordination, des outils de gestion et de partage des informations, et des plaidoyers. Le SAG est composé des membres experts issus du Gouvernement, des agences onusiennes, des ONG nationales et internationales. Le Coordinateur et la Co-facilitatrice du Cluster sont des membres d'office.

Le SAG se réunit tous les deux mois pour discuter des progrès et des points d'actualité. Des réunions extraordinaires peuvent se faire en cas d'urgence ou de besoins. Les décisions issues des réunions seront rapportées dans un compte-rendu à partager avec les membres du cluster et sur les plateformes de publication.

9.2. Gestion de l'information

Le gestionnaire de l'information du cluster CCCM Abris-AME en RCA assure la cohérence et la validité des outils, des données et des produits disséminés, et participe au Groupe de travail technique IMWG qui apporte l'appui nécessaire. La stratégie de gestion de l'information définit les fonctions essentielles qui sont demandées aux gestionnaires de l'information, afin d'appuyer et de soutenir les mécanismes de coordination, de suivi et de déploiement des opérations liées aux activités du cluster (voir annexe sur la stratégie de gestion d'information). Le cluster effectue le suivi des activités réalisées grâce à des outils tels que la matrice 4W et les tableaux de bord de réalisation des partenaires.

10. ANNEXES

10.1. Annexe 1 : termes de références du cluster CCCM -ABRIS-AME EN RCA

En RCA, la coordination des deux clusters CCCM et Abris-AME est fusionnée en un cluster unique. L'objectif principal du cluster est de coordonner la délivrance des services humanitaires en CCCM et Abris-AME dans le respect de la protection des populations affectées. Le cluster a été activé depuis 2014 en RCA pour coordonner les interventions en CCCM et Abris-AME en support au gouvernement centrafricain. La coordination du cluster est assurée par le HCR en tant qu'agence Lead, et l'OIM en tant que Co-Lead.

Responsabilités générales

Dans la lignée de l'agenda transformatif de l'IASC, le HCR et l'OIM en tant que Leads du cluster sont responsables vis-à-vis du Coordinateur Humanitaire pour faciliter, au niveau du cluster, un processus destiné à soutenir la fourniture de services humanitaires, partager les informations, faire le suivi et le *reporting* et élaborer des plans stratégiques de réponses à toutes les phases d'intervention humanitaire de l'urgence à la transition vers les solutions durables.

Responsabilités spécifiques

➤ Soutenir et coordonner la fourniture de Services

- Mettre en place une plateforme pour garantir que la fourniture des services est menée conformément aux priorités stratégiques retenues telles que mentionnées dans le Plan de Réponse Stratégique de RCA,
- Développer des mécanismes pour éviter les duplications et les lacunes dans la fourniture des services,
- Garantir que la protection est intégrée dans l'assistance CCCM et Shelter-AME,
- Développer des outils spécifiques d'évaluation et d'information et les diffuser au sein d cluster et toute la communauté humanitaire selon les besoins.

➤ Appuyer les prises de décision stratégique du Coordinateur Humanitaire/ de l'Equipe Humanitaire Pays pour la réponse humanitaire

- Evaluation des besoins et analyse des lacunes dans la réponse (à travers les secteurs et dans le secteur).
- Analyse pour identifier et adresser les lacunes, obstacles, duplications et problématiques transversales (émergents).

➤ **Planification et développement stratégique**

- Développer une stratégie pour chaque préfecture/aire prioritaire identifiée qui soutienne directement la réalisation des priorités stratégiques du Coordinateur Humanitaire/ de l'Equipe Humanitaire Pays,
- Appliquer et adhérer aux lignes directrices et standards existants,
- Clarifier les demandes de financements, priorisations et contributions du cluster pour les considérations de financement humanitaire globales du Coordinateur Humanitaire (Ex. *Flash Appeal*, CAP, CERF, *Emergency Response Fund/ Common Humanitarian Fund*)
- Soutenir l'identification de solutions durables et organiser le démantèlement et la fermeture des sites.

➤ **Suivi et reporting**

- Faire le suivi et le *reporting* de la mise en œuvre de la stratégie du cluster et ses résultats, en recommandant des actions correctives quand nécessaire.
- Collecter, analyser et diffuser les statistiques des données de populations et sur les sites.

➤ **Plan de contingence/ préparation/ renforcement des capacités**

- Un renforcement des capacités sera assuré en particulier afin de mettre en place une capacité nationale nécessaire pour permettre un désengagement et un retrait responsable une fois que cela sera possible ou dans le cas d'une évacuation des acteurs humanitaires internationaux,
- Plan de contingence préparé en fonction de l'évolution des scénarios (politiques, sécuritaires, saison des pluies, etc.).

➤ **Plaidoyer**

- Identifier les messages de plaidoyer pour contribuer aux actions de plaidoyer du Coordinateur Humanitaire/ de l'Equipe Humanitaire Pays.
- Mener des activités de plaidoyer de la part des membres du cluster et de la population affectée.

Structure du cluster

Pour fournir un soutien approprié et assurer une coordination efficace, le partage de l'information et le suivi des actions décidées conjointement par les Agences des NU, les ONG et le Cluster CCCM, le HCR et l'OIM mettent à disposition une équipe de soutien pour le cluster. L'équipe de soutien est basée à Bangui et est composée d'un agent du HCR désigné qui agit en qualité de Coordinateur du Cluster, un autre membre du HCR qui fournit un soutien global à la Coordination, ainsi qu'un agent de l'OIM qui remplit le rôle de Co-Lead du cluster.

Les Responsabilités de l'agence responsable du cluster comprennent mais ne se limitent pas à :

- Le Coordinateur du cluster est responsable de la réponse des secteurs CCCM et Abris-AME à la crise humanitaire. Le coordinateur du cluster doit s'assurer de l'inclusion de tous les partenaires humanitaires-clé du secteur, dans le respect de leurs mandats et des priorités de leurs programmes. En collaborant, les membres du cluster identifieront les besoins globaux pour faire face aux besoins en CCCM et Abris-AME. Le cluster retiendra (et établira si nécessaire) des standards et des lignes directrices pour faciliter l'interopérabilité pour garantir que les activités soient menées rapidement et efficacement,
- Instaurer une coordination et un partage de l'information actifs et cohérents entre le responsable du cluster à Bangui et des mécanismes de cluster régionaux s'il y en a, ainsi qu'avec d'autres mécanismes de coordination et avec les Clusters CCCM et Shelter-AME globaux.
- Représenter le cluster dans tous les forums de coordinations humanitaires et à l'externe, auprès des donateurs, du Gouvernement et d'autres représentants,
- Faire le suivi de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Réponse,
- Faire la liaison avec les donateurs et d'autres parties prenantes si nécessaire, en particulier pour souligner les lacunes, les opportunités et les défis liés à l'assistance humanitaire,
- Fournir du soutien administratif aux opérations du cluster, agenda, comptes-rendus, invitations, listes de contact, organisation de réunions et publication de tous les produits d'information pertinents du cluster.

Les responsabilités de l'Agence co-facilitatrice du cluster comprennent mais ne se limitent pas à :

- Un point focal de l'OIM agira en qualité de Co-Lead. Le Co-Lead fournira un soutien au coordinateur du cluster grâce à son expérience, expertise et ses compétences en programmation CCCM et Abris-AME.
- Présider les réunions du Cluster en l'absence du coordinateur du cluster (diffusion des comptes-rendus, agendas, invitations, etc.) et participer au suivi des actions à mener après chaque réunion du cluster en coordination avec les autres clusters ou d'autres mécanismes si nécessaire (Ex. inter-clusters),
- Soutenir le Coordinateur du cluster et les partenaires dans la collecte et l'analyse des données afin de fournir des informations actualisées sur les besoins et la réponse en CCCM et Abris-AME,
- Assurer avec l'agence lead la représentation du cluster dans les mécanismes de coordination humanitaire et auprès du Gouvernement et des bailleurs,
- Travailler avec l'agence Lead du cluster dans la préparation de demandes d'allocations financières telles que le CHF et le CERF pour soumission aux membres du cluster et la diffusion d'informations relatives clé.
- Coordonner avec l'agence responsable du cluster dans le renforcement des capacités des membres du cluster au niveau national et dans d'autres zones prioritaires identifiées.

Membres

Les membres du Cluster CCCM- Abris-AME en RCA sont toutes les agences des Nations Unies, ONG Nationales et Internationales, autorités gouvernementales et autres partenaires fournissant des services CCCM et Abris-AME en RCA.

10.2. Annexe 2 : termes de références du sous-cluster Regional CCCM – Abris-AME EN RCA

Un sous-cluster Régional est actif uniquement au sein d'un découpage géographique attribués.

Responsabilités spécifiques

➤ **Soutenir et coordonner la fourniture de Services**

- Organiser des réunions de coordination
- Développer des mécanismes pour éviter les duplications et les lacunes dans la fourniture des services,
- Garantir que la protection est intégrée dans l'assistance CCCM et Abris-AME,
- Faire appliquer des outils spécifiques d'évaluation et d'information
- Evaluation des besoins et analyse des lacunes dans la réponse

➤ **Suivi et reporting**

- Faire le suivi et le *reporting* de la mise en œuvre de la stratégie du cluster et ses résultats, en recommandant des actions correctives quand nécessaire.
- Collecter, analyser et diffuser les statistiques des données de populations et sur les sites.
- Soutenir les missions d'évaluation
- Faire suivre, et faire appliquer les différentes stratégies et outils de gestion des informations développés par le Cluster National

Structure du cluster régional

- **Le Lead** : le lead est de préférence un représentant des Agences Leads. Soit un personnel du HCR ou de OIM. A défaut de la présence de l'une de ces agences, une ONG sera désignée à cet effet pour jouer ce rôle.
- **Les membres** : les membres du Cluster Régional CCCM-Abris-AME sont toutes les agences des Nations Unies, ONG Nationales et Internationales, autorités gouvernementales et autres partenaires fournissant des services CCCM et abris-AME dans la localité donnée.

10.3 : Annexe 3 : termes de référence du Strategic Advisory Group (SAG)

Le Strategic Advisory Group (SAG) est un groupe de représentants d'agences et institutions qui constitue le Conseil d'Administration du Cluster. En Centrafrique les Clusters CCCM et Shelter-AME ont le même SAG. Le SAG vise à conseiller, orienter et approuver les propositions stratégiques du cluster national en lien d'une part avec les principaux objectifs de la réponse globale du gouvernement et du Plan de Réponse Humanitaire (HRP), et d'autre part en appréciation des mécanismes de coordination, des outils de gestion et de partage des informations, et des plaidoyers. Le SAG est composé des membres experts issus du gouvernement, des agences onusiennes, des ONG nationales et internationales. Le coordonnateur et le Co-lead du cluster sont membres d'office du SAG.

1. Membres du SAG:

- 1 Représentant du Ministère l'Action Humanitaire et de la Réconciliation ;
- 1 Représentant des organisations réalisant la gestion des sites ou menant des activités abris-AME
- Le Coordinateur et le co-lead du Cluster ;
- 1 Représentant du HCR,
- 1 Représentant de l'OIM,
- 1 Représentant des Bailleurs de fonds, alternativement et fonction agenda.

D'autres partenaires pourront être appelés à participer au SAG, en fonction de l'agenda et des expertises requises.

2. Actions du SAG :

- En accord avec le plan de Réponse Global du Gouvernement et le plan de Réponse Humanitaire Pays, identifier les priorités stratégiques des secteurs CCCM et Abris-AME et définir des orientations communes,
- Contribution à la définition des outils de gestion de l'information afin d'identifier au plus vite les lacunes et les priorités en matière de Abris-AME et gestion/coordination des sites ;
- Veiller à la poursuite et au renforcement des réalisations communes et à la bonne mise en œuvre des stratégies conjointes (renforcement des capacités partenaires),

3. Fonctionnement du SAG :

Le SAG se réunit de manière trimestrielle et ad-hoc pour discuter de points de coordination à l'ordre du jour définis préalablement par le Cluster pour répondre à des questions urgentes.

- Ce groupe de travail, dont les membres ne devraient pas dépasser le nombre de 7 personnes pour des raisons d'efficacité, peut être facilité par le Coordinateur du cluster (ou en son absence, par son Co-lead) et co-présidé de préférence par le représentant du gouvernement,
- Les réunions seront agendées et planifiées par consensus. Les décisions du SAG doivent être dans la mesure du possible être prise sur la base d'un consensus.
- Les décisions seront rapportées dans une minute de réunion qui sera partagée avec les membres du Cluster Abri/AME/CCCM et sur le site web

10.4. Annexe 4 : Stratégie de Gestion d'information

La gestion d'information du cluster est fondamentale en tant qu'outil de coordination pour faciliter la délivrance des services humanitaires. La gestion des Informations est sous le contrôle d'un Agent Gestionnaire du HCR qui est aussi membre de l'Equipe de Coordination du Cluster. Les principaux objectifs de la gestion d'information du cluster en RCA sont les suivants :

1. Permettre le suivi de la délivrance des services humanitaires en lien avec la stratégie et les actions prioritaires du cluster,
2. Faciliter la prise de décision stratégique et opérationnelle grâce à une meilleure connaissance des besoins, de la présence opérationnelle des partenaires et des gaps,
3. Permettre le suivi et l'évaluation de la performance du cluster,
4. Renforcement des capacités des partenaires du cluster en termes de gestion d'information et d'évaluations.

Différents outils sont mis en place en RCA dans le cadre de la gestion d'information du cluster.

1. Matrice 4W

Objectifs	Source d'information	Fréquence
- Permettre une meilleure connaissance de la présence opérationnelle des acteurs Abris-AME par zone (sous-préfecture) - Eviter les duplications d'interventions en fonction des services délivrés par les acteurs Shelter-AME - Identifier les gaps de présence des acteurs et des services délivrés, - Faire un plaidoyer pour combler les gaps d'intervention.	- Outil Kobo que les partenaires doivent remplir pour signaler leur présence opérationnelle par zone et les activités menées, - Fichier Excel à compléter par les partenaires pour signaler leur présence opérationnelle, - Analyse des données et rapportage dans un tableau de bord. - Rapports d'activités et d'évaluations	Trimestrielle

2. Tableau de bord de réalisations

<i>Objectifs</i>	<i>Source d'information</i>	<i>Fréquence</i>
• Permettre le suivi des indicateurs de réalisation des partenaires Abris-AME en fonction des objectifs sectoriels du cluster, • Connaitre le taux de réalisation de chaque partenaire Abris-AME par zone, • Faire un plaidoyer pour accélérer la délivrance des services et identifier des partenaires pour combler les gaps de réalisations Abris-AME en fonction des objectifs définis dans le HRP,	• Outil Kobo (couplé à la matrice 4W) que les partenaires doivent remplir pour renseigner les réalisations CCCM et Abris-AME en fonction des objectifs et indicateurs du HRP. • Analyse des données et rapportage dans un tableau de bord. • Rapports d'activités	Trimestrielle

3. Factsheet des interventions

En plus des outils énumérés (tableaux de bord, 4W), des factsheets seront réalisés à une fréquence bimestrielle pour mettre l'accent sur des éléments suivants :

- Un aperçu général de la situation des sites et lieux de regroupement (nombre de sites, sites fermés et causes, nouveaux sites ouverts etc...et nombre de PDI),
- Développements généraux du contexte sécuritaire, humanitaire ayant impacté les activités abris-AME (chocs récents),
- Récapitulatif des réalisations phares des partenaires abris-AME et des leçons apprises.

4. Renforcement des capacités des partenaires

La stratégie de gestion d'information du cluster inclut également le renforcement des capacités des partenaires en gestion d'information. Ceci inclut :

- Renforcement de capacités sur des outils de profilage / ciblage des ménages
- Formations sur des outils de suivi-évaluation
- Renforcement de capacités sur les outils kobo de suivi des besoins / indicateurs du cluster (4W, taux de réalisation des activités etc.).

5. Contributions aux autres mécanismes de gestion d'information

Le Gestionnaire des informations du cluster restera en étroite collaboration avec l'Information Management Working Group (IMWG) sous le leadership d'OCHA. Le Cluster continuera à collaborer avec les acteurs impliqués dans la gestion d'information tels que la DTM, la MSNA et le RRM.

10.5. Annexe 5 : Plan de Travail Annuel du Cluster CCCM- Abris-AME 2024

STRATEGIE DU CLUSTER	
Elaboration des stratégies CCCM et Abris-NFI	Annuelle
Elaboration de fiches techniques pratiques en annexes (Typologie des abris, composition des kits abris-NFI et bordaux de coûts)	Semestrielle
GESTION DE L'INFORMATION ET REPORTING	
Mise à jour des outils de collecte de données : 4W - Réalisations trimestrielles abris-NFI - Etat des stocks	Trimestrielle
Mise à jour des dashboard 4W (CCCM et abris-NFI)	Trimestrielle
Mise à jour des dashboard de réalisations (CCCM, abris-NFI) et cartes en version interactive	Trimestrielle
Production de factsheet CCCM et abris-NFI	Bimestrielle
Développement de « Site Profile » avec l'appui de la DTM	Trimestrielle
Mise à jour des données de population sur les sites et en familles d'accueil (CMP)	Mensuelle
Appui aux autres mécanismes de gestion d'information (DTM, MSNA pour la facilitation de la collecte des données /utiles/précises)	Continu
Développement d'outils de soutien aux partenaires (formulaires PDM Abris-NFI, outil de profilage etc.)	Continu
Visibilité du cluster – Publications sur les sites web du cluster Abris-NFI et ReliefWeb	Continu
Production de succès Stories et Album Photos des réalisations	Continu

REUNIONS DE COORDINATION	
Réunions de coordination du cluster à Bangui	Bimensuelle
Participation aux réunions des clusters régionaux (en ligne ou en présentiel)	Bimensuelle
Co-facilitation de la réunion CMP	Mensuelle
Participation aux réunions de l'ICCG	Hebdomadaire
Organisation de réunions du SAG	Trimestrielle
Participation aux réunions IMWG	Bimensuelle
Participation aux réunions des autres clusters	Ad hoc
PLAIDOYERS ET RELATIONS EXTERNES	
Suivi des gaps et plaidoyers pour les interventions des partenaires (matrice de suivi des alertes et 4W)	Continu
Production de notes de plaidoyer pour les bailleurs en collaboration avec les PI / PSU et rencontre bailleurs	Semestrielle
SOUTIENS AUX CLUSTERS REGIONAUX ET PARTENAIRES	
Formations (En continu à distance ou présentiel)	Trimestrielle
Identification de partenaires complémentaires dans le cadre de la localisation à encourager	Continu
Contextualisation stratégique du CCCM mobile par les clusters régionaux	Continu
Atelier national du cluster	Semestrielle
RENCONTRES BILATERALES	
Réunions de mise au point avec les représentants (HCR et OIM)	Trimestrielle Ad-Hoc
Réunions de consultation avec les global clusters (selon les agendas des global clusters)	Trimestrielle Ad-Hoc
Réunions de mise au point avec OCHA	Trimestrielle Ad-Hoc
Renforcement des collaborations bilatérales entre ONG	Continu